

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. : 05 45 38 60 60

**CESSION DE 6 VARIATEURS ELECTRIQUES
NAUTILIS**

DGA Patrimoine Public Environnement –
Direction du Patrimoine Durable et de la
Performance Energétique

N° 2025 – D - 177

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRANDANGOULEME**

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération du conseil communautaire portant délégation d'attributions du conseil au Président,

Vu, l'arrêté n°99 du 23 mars 2022 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Gérard DEZIER en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

Considérant suite à un changement de matériel, les 6 (six) variateurs électriques pour les pompes de filtration de la piscine à Naulis ne sont plus utilisés,

Considérant leur vente à la Commune de La Couronne pour une valeur de 1 200 € les 6 (six) variateurs électriques,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée la vente des variateurs électriques dont les caractéristiques sont indiquées ci-après :

- 2 variateurs pour pompes extérieures :
 - N° d'inventaire : BPPAL2020NAUTI009
 - Date d'achat : 27/01/2020
 - Valeur d'achat : 6 052.80 €
 - Durée d'amortissement : 10 ans
 - Cumul amortissement : 2 421.12 €
 - Valeur nette comptable au 31/12/2025 : 3 026.40 €

- 4 variateurs pour pompes rivière :
 - N° d'inventaire : BPPAL2020NAUTI010
 - Date d'achat : 27/01/2020
 - Valeur d'achat : 9 840 €
 - Durée d'amortissement : 10 ans
 - Cumul amortissement : 3 936 €
 - Valeur nette comptable au 31/12/2025 : 4 920 €

Article 2 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le comptable assignataire de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le **30 JUIN 2025**
Pour le Président,
Le Vice-Président,



Gérard DEZIER

Reçu en Préfecture
Le : **30 JUIN 2025**
Affiché ou notifié :
Le :
30 JUIN 2025